

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION CENTRE
www.srpv-centre.com

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

Bulletin technique n° 10 du 05/04/2001 - 3 pages

Colza

Stades : de "boutons séparés" (E) à "chute des 1ers pétales" (G1) ; la plupart des parcelles sont à "floraison" (F1, F2).

Sclérotinia

C'est à partir de la chute des pétales que commence le risque sclérotinia : en effet, ce champignon doit d'abord se développer sur les pétales afin de pouvoir pénétrer dans les feuilles. Actuellement, le climat est favorable à cette maladie.

Le traitement contre le sclérotinia doit être réalisé en une seule application positionnée au stade "chute des premiers pétales". La double intervention en "encadrement de floraison" n'est pas plus efficace que l'intervention unique ; de plus, elle est plus risquée pour l'environnement (car la quantité de subtance active épandue est plus importante), elle est aussi plus coûteuse, et elle favorise la sélection de souches de champignon résistantes au fongicide. **Aussi, il est indispensable de bien surveiller l'évolution des stades afin de positionner le traitement au moment où il est le plus efficace.**

Rappelons que différents outils d'évaluation du risque sclérotinia sont en cours de validation par le SRPV et le CETIOM.

Intervention contre le sclérotinia nécessaire dans les parcelles actuellement à G1 :

- en zone où des résistances au carbendazime ont été détectées, et dans les zones où cette résistance est suspectée (colza tous les 2-3 ans, double application de carbendazime à la floraison du colza, utilisation de carbendazime lors des interventions contre les maladies du pois), utiliser un produit homologué, à base d'imides cycliques ;

- dans les autres situations, choisir l'un des produits homologués (voir tableau page 3).

Le problème "résistance au carbendazime" a été détaillé dans le bulletin n° 37 du 13/12/2000, consultable sur notre site Internet en partie "public".

L'intervention contre le sclérotinia sera également efficace sur les attaques limitées de cylindrosporiose.

Ravageurs

- Des populations parfois importantes de **méligèthes** sont observées dans quelques parcelles, alors qu'elles ont été traitées avec un insecticide ; l'efficacité de l'intervention n'est pas forcément à remettre en cause ; en effet, les méligèthes peuvent arriver par vols successifs ; de toute façon, **à partir de l'ouverture des premières fleurs, ces insectes ne sont plus nuisibles**.

- Les premiers **charançons des siliques** sont observés, en petit nombre.

Pas d'intervention pour le moment, le colza n'est pas à un stade sensible.

- Des colonies de **pucerons cendrés** sont observées dans quelques parcelles (Vicq/Nahon, Sassierges St Germain, Murs -36-, Chanceaux/Choisille -37-, St Loup de Gonois -45-). Les populations sont généralement faibles, le seuil d'intervention rarement atteint.

Rappel du seuil d'intervention : 1 à 2 colonies par mètre carré.

Blé

Stades : épi 2-3 cm à 2 nœuds

Piétin-verse

En parcelle précoce à risque **piétin verse**, le traitement a du être réalisé.

Faire une observation en semis tardif, car le niveau d'attaque est très hétérogène suivant les parcelles.

Septoriose

- Le modèle PRESEPT indique un risque élevé de **septoriose** pour toutes les parcelles arrivant à 2 nœuds: de nombreuses contaminations dues aux pluies de mars sont actuellement en incubation.

L'intervention contre la septoriose doit être réalisée dans les parcelles arrivant au stade "2 nœuds".

Le traitement contre le piétin-verse à base de prochloraz a une efficacité sur la septoriose : s'il a été réalisé dernièrement, l'intervention contre la septoriose doit pouvoir être un peu retardée ; toutefois, si ce traitement a bien été positionné à "épi 1 cm", la protection contre la septoriose n'est plus efficace.

Colza

Sclerotinia : intervention nécessaire dans les parcelles au stade G1.

Blé

Septoriose : intervention nécessaire dans les parcelles à 2 noeuds.

Orge d'hiver

Intervention fongicide :
- soit dès 1 noeud si développement de rhynchosporiose,
- soit à 1-2 noeuds en cas de présence des autres maladies.

Tournesol

Limaces : évaluer l'importance des populations par piégeage avant semis.

Abeilles

Attention aux interventions avec des produits phytosanitaires dans les cultures visitées par les abeilles.

D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
srpv-centre@terre-net.fr

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la Région CENTRE
La Directrice-Gérante : M. HANRION
Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 80530
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collaboration avec la FREDEC CENTRE (Art L252-1 à L252-5 du Code Rural)

Orge d'hiver

Maladies

Les symptômes **d'helminthosporiose** sont observés dans toutes les parcelles ; la **rhynchosporiose** peut être aussi présente, ainsi que l'**oïdium**. Des pustules de **rouille naine** sont fréquemment observés, mais en très faible nombre.

En cas de développement de rhynchosporiose, intervention fongicide dès 1 nœud.

Attendre "1-2 nœuds" pour intervenir dans les autres cas.

Pois

Stades : Levée à "2-3 feuilles".

Ravageurs

- Surveiller la présence des **thrips** sur les pois en cours de levée.

Rappel du seuil d'intervention : 1 thrips par plante à 80 % de levée.

- Suite aux quelques jours ensoleillés, les premières morsures de **sitones** ont été observées sur les feuilles. Ce ne sont pas ces encoches sur feuilles, provoquées par les adultes, qui sont préjudiciables ; en effet, les dégâts sont causés par les larves qui s'attaquent aux nodosités sur les racines. Les morsures sur feuilles servent seulement à estimer l'importance des populations du ravageur.

Pas d'intervention pour le moment.

Rappel du seuil d'intervention : 5 à 10 encoches par plante.

Fin du stade de sensibilité du pois : 5-6 feuilles.

Tournesol

Stades : Début des semis.

Ravageurs

Pensez à installer des pièges avant le semis pour évaluer l'importance des populations de **limaces**.

Pour info

- Comme tous les ans, des **thrips** sont parfois observés sur orge de printemps : pas d'intervention insecticide.
- Dans le dernier bulletin, nous avions oublié de préciser sur quelle culture étaient observées les **carences en soufre : il s'agissait du colza**.
- Des **carences en soufre** sont aussi observées sur **blé**.

Info réglementaire

Mélange de produits phytosanitaires

La mise sur le marché et l'utilisation de produits phytosanitaires doivent satisfaire à des conditions d'emploi précisées dans les décisions d'autorisation de mise sur le marché et mentionnées sur l'étiquette (loi du 2 novembre 1943 modifiée par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 2000 ; décret 94-359 du 5 mai 1994).

Tout mélange extemporané de produits antiparasitaires **non expressément mentionné sur chacun des emballages des produits concernés** doit être proscrit, car il est contraire aux bonnes pratiques agricoles et n'a pas fait l'objet d'études approfondies portant sur :

- la compatibilité physique des produits concernés,
- l'absence de toxicité du mélange pour l'utilisateur et le consommateur,
- le maintien de l'efficacité de chacun des composants du mélange vis-à-vis de sa cible,
- la sélectivité du mélange vis-à-vis de la culture concernée,
- l'innocuité du mélange vis-à-vis de l'environnement (abeilles, faune auxiliaire, gibier, faune et flore aquatique, nappes phréatiques,...).

La responsabilité de tels mélanges incombe entièrement à l'agriculteur qui est seul à en supporter les conséquences.

Protection des abeilles

L'arrêté du 5 juillet 1985 précise les dispositions particulières concernant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Ainsi, **dès l'ouverture des premières fleurs** du colza ou s'il existe dans la parcelle des adventices fleuries (sanve...), les seuls insecticides autorisés sont ceux portant la **mention "emploi autorisé durant la floraison** ou au cours des périodes d'exsudation du miellat consécutif aux attaques de pucerons"

Rappelons que l'emploi de ces produits n'est autorisé qu'à **"condition de respecter les doses, mode d'emploi et précautions fixés dans l'autorisation de vente"**.

FONGICIDES AUTORISES SUR COLZA

	Spécialités	Matiéres Actives	Cylindro sporiose	Pseudo cercosporella	Sclérotinia	Alternaria	Oïdium	Phoma
	Bavistine FL	500 g/l carbendazime	1 L B		1 L B à TB			
	Brior Flo	500 g/l carbendazime	1 L		1 L			
BMC	nombreuses spécialités	500 g/l carbendazime			1 L			
	Peltar flo	300 g/l manèbe + 150 g/l thiophanate-méthyl			5 L M à B			
	Norsineflo	300 g/l manèbe + 150 g/l thiophanate-méthyl			5 L			
	Alto, Viola Plus	100 g/l cyproconazole	0.8 L	0.8 L				
	Paindor	21.6 % cyproconazole	0.33 L	0.33 L				
	Noria	16 % cyproconazole	0.5 Kg	0.5 Kg				
TRIAZOLE	Solima	240 g/l cyproconazole	0.33 L	0.33 L				
	Sunorg, Caramba, Cinch	60 g/l metconazole			1.2 L M à B	1.2 L B à TB		
ou	Caramba 90	90 g/l metconazole			0.8 L	0.8 L		
	Horizon EW et HF	250 g/l tébuconazole	1 L B à TB	1 L B à TB	1 L M	1 L B à TB		
IMIDAZOLE	Triade, Folor	250 g/l tébuconazole	1 L	1 L	1 L	1 L		
	Abnakis, Maronée	250 g/l tébuconazole	1 L	1 L	1 L			
	Impact	125 g/l flutriafol		1 L				
	Sportak EW, Pyros	450 g/l prochloraze	1.33 L					
	Libero, Cartoon	167 g/l tébuconazole + 133 g/l carbendazime	1.5 L B		1.5 L B à TB			
	Impact R	94 g/l flutriafol + 200 g/l carbendazime	1.25 L	1.25 L	1.25 L			1.25 L
	Impact RM	117 g/l flutriafol + 250 g/l carbendazime	1 L	1 L	1 L			1 L
	Yellow	117 g/l flutriafol + 250 g/l carbendazime	1 L B	1 L TB	1 L M à B			1 L
	Eria	62.5 g/l difénoconazole + 125 g/l carbendazime	2 L	2 L TB	2 L M à B	2 L B	2 L	2 L
TRIAZOLE	Trial	62.5 g/l difénoconazole + 125 g/l carbendazime	2 L	2 L	2 L	2 L	2 L	2 L
	Quatel	62.5 g/l difénoconazole + 125 g/l carbendazime	2 L	2 L	2 L	2 L		2 L
OU	Primege, Eria gel	15.6 % difénoconazole + 31 2 % carbendazime	0.8 Kg	0.8 Kg	0.8 Kg	0.8 Kg		0.8 Kg
	Punch CX et CS	250 g/l flusilazole + 125 g/l carbendazime	0.8 L B	0.8 L B à TB	0.8 L M	0.8 L M	0.8 L TB	
IMIDAZOLE	Elky	250 g/l flusilazole + 125 g/l carbendazime	0.8 L	0.8 L	0.8 L	0.8 L		
	Alert S	125 g/l fluzilazole + 250 g/l carbendazime		1 L B à TB	1 L M à B	1 L		
+	Polka	37.5 g/l fenbuconazole + 100 g/l carbendazime			2 L B			
BMC	Sargass	37.5 g/l fenbuconazole + 100 g/l carbendazime			2 L			
	Pyros PF	300 g/l prochloraze + 80 g/l carbendazime	1.5 L	1.5 L	1.5 L			
	Fanyl Colza HF	300 g/l prochloraze + 80 g/l carbendazime	1.5 L	1.5 L	1.5 L B			
	Troïka	213 g/l prochloraze + 40 g/l fenbuconazole + 80 g/l carbendazime	1.5 L	1.5 L	1.5 L M à B			
	Indar Mega, Fanyl Canola	213 g/l prochloraze + 40 g/l fenbuconazole + 80 g/l carbendazime	1.5 L	1.5 L	1.5 L			
	Eole Wg, Nissofon Wg	10.6 % cyproconazole + 60 % thiophanate methyl	0.75 Kg	0.75 Kg	0.75 Kg			
	Ronilan DF	50 % vinchlozoline			1.5 Kg M			
	Ronilan Fl	500 g/l vinchlozoline			1.5 L B			
	Rovral	50 % iprodione				1 Kg B		
IMIDE	Ipromex 50% WP, IT iprodione	50 % iprodione				1 Kg		
	Rovral aqua flo	500 g/l iprodione				1 L		
CYCLIQUE	Kidan	250 g/l iprodione			3 L M à B	2 L B		
	Sumisclex	50 % procymidone			1.5 Kg M à B			
	Sumiclex liquide	500 g/l procymidone			1 L M à B	1.5 L B		
	Kimono	500 g/l procymidone			1 L	1.5 L		
	Kimono PM	50 % procymidone			1.5 kg			
IMIDE	Konker	250 g/l vinchlozoline + 165 g/l carbendazime			1.5 L B à TB			
+	Calidan	175 g/l iprodione + 87.5 g/l carbendazime	3 L B	3 L B à TB	3 L B à TB	3 L B		
BMC	Pacha	175 g/l iprodione + 87.5 g/l carbendazime	3 L	3 L	3 L	3 L		
STROBIL.	Amistar	250 g/l azoxystrobine				1 L		

Résultats essais SPV

M : Moyen - B : Bon - TB : Très Bon

(sur Sclérotinia, efficacité constatée en parcelles indemnes de résistance)

Liste arrêtée au 01/01/2001

P270